



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 101718

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur les tarifs postaux pratiqués par La Poste pour l'envoi de livres, qui engendrent de sérieuses difficultés pour les éditeurs, les libraires et l'ensemble des citoyens. Chaque année, les hausses successives des tarifs postaux pénalisent lourdement l'envoi de livres. Depuis 2015, il n'est plus possible de poster un ouvrage au tarif « lettre » si l'enveloppe dépasse trois centimètres d'épaisseur. Les éditeurs, libraires ou citoyens doivent, par conséquent, utiliser le service Colissimo, dont le tarif est beaucoup plus onéreux pour un différentiel de poids et d'épaisseur très faible. Cette situation est extrêmement pénalisante pour un grand nombre de professionnels du livre dont les marges diminuent dangereusement. Elle pourrait, à terme, mettre en péril tout un pan de notre économie qui fait vivre plusieurs milliers de personnes en France. La culture dans notre pays n'a donc pas de prix, mais elle a visiblement un coût. Si les frais postaux d'envoi de livres continuent de s'accroître, ils risqueraient de restreindre dangereusement l'accès à la lecture et, plus largement encore, l'accès à la culture. Notre pays laisserait donc perdurer une véritable entrave à la diffusion de la connaissance. Il y a donc urgence à mettre en place un tarif préférentiel et adapté pour l'envoi de livres en France. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la mise en place d'un tarif préférentiel pour l'envoi de livres est envisagée par le ministère. Plus largement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de faciliter la diffusion de notre patrimoine littéraire sur tout le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101718

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10618

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)